

**DELIBERATION 2014-77**

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : NOUVELLE CHARTE DE FONCTIONNEMENT POUR LES TEMPS PERISCOLAIRES**

Madame le Maire explique que les modalités d'organisation et d'information en direction des familles de l'Accueil de loisirs périscolaire doivent être précisées dans une charte de fonctionnement. Un document a déjà été rédigé en ce sens en juillet 2012. La mise en place de la Réforme des rythmes scolaires et les orientations du Projet éducatif local 2013-2017 ont cependant rendu nécessaire l'écriture d'un nouveau règlement.

En tant qu'Accueil collectif de mineurs, la structure bénéficie d'une déclaration auprès de la Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Son fonctionnement fait par ailleurs intervenir la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général de l'Hérault (par l'intermédiaire de la Protection Maternelle et infantile) avec qui, des partenariats ont été conclus. Le projet pédagogique pour la période 2014-2015 de l'Accueil de loisirs périscolaire a été pensé dans la continuité de celui de l'Accueil des garrigues et des projets d'école.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

|            |   |
|------------|---|
| Pour       | 25  |
| Contre     |   |
| Abstention | 4 : M. ATLAN, M. DELON, Mme FABRY, Mme ESCRIG |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le contenu de ladite charte de fonctionnement de l'Accueil de loisirs périscolaire.

Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Affiché le

**09 SEP. 2014**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document et à permettre sa mise en place.

- **DIT** que le présent règlement entrera en vigueur à compter de la signature de Madame le Maire.

Pour Extrait Conforme,  
Isabelle GUIRAUD,  
Maire

